
Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 1292-2003, 10 décembre 2003

CONCERNANT la nomination de madame Doris Girard comme déléguée générale du Québec à Mexico, au Mexique

ATTENDU QUE l'article 28 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1) prévoit notamment que le gouvernement peut nommer un délégué général, par commission sous le grand sceau, dans tout pays qu'il désigne, pour représenter, sur le territoire qu'il indique, le Québec dans tous les secteurs d'activités qui sont de la compétence constitutionnelle du Québec et qu'il fixe son traitement;

ATTENDU QUE monsieur Pierre Baillargeon a été nommé délégué général du Québec à Mexico par le décret numéro 587-2000 du 17 mai 2000, qu'il quittera ses fonctions le 4 juillet 2004 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Doris Girard, sous-ministre du ministère de la Culture et des Communications, administratrice d'État I, soit mutée au ministère du Conseil exécutif à compter du 15 décembre 2003;

QUE le décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées, continue de s'appliquer à madame Doris Girard jusqu'au 4 juillet 2004 et que son salaire annuel soit révisé selon la politique applicable aux administrateurs d'État I du niveau 2 et arrêtée par le gouvernement;

QUE madame Doris Girard soit nommée, par commission sous le grand sceau, déléguée générale du Québec à Mexico, au Mexique, chargée de représenter le Québec dans tous les secteurs qui sont de sa compétence constitutionnelle au Mexique, à compter du 5 juillet 2004, aux conditions annexées, en remplacement de monsieur Pierre Baillargeon.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE
